



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 6

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} BARRETT, *ministre du Travail et de l'Immigration*, fait une déclaration au sujet du Conseil ethnoculturel manitobain de consultation et de revendication.

M. REIMER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. SALE, *ministre des Services à la famille et du Logement*, fait une déclaration au sujet de la Journée nationale de l'enfant qui a lieu aujourd'hui même, le 20 novembre 2001.

M^{me} MITCHELSON et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M^{me} la *ministre* BARRETT dépose :

le rapport annuel du Bureau du commissaire aux incendies pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 54)

le rapport annuel du ministère du Travail et de l'Immigration pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001.

(Document parlementaire n° 55)

M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) dépose :

le rapport annuel du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 56)

le rapport annuel du Bureau de l'état civil pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 57)

le rapport annuel de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 58)

le rapport annuel de l'Office des compagnies pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
(Document parlementaire n° 59)

le rapport annuel de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
(Document parlementaire n° 60)

le rapport annuel de la Direction de la location à usage d'habitation pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2000;
(Document parlementaire n° 61)

le rapport annuel de la Commission de la location à usage d'habitation pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2000.
(Document parlementaire n° 62)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{mes} STEFANSON, et ALLAN ainsi que MM. SCHULER, JENNISSSEN et PENNER (Steinbach) font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 2(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée interrompt le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône afin que soit lu l'ordre relatif à la deuxième lecture du projet de loi 2 — *Loi sur la gestion de la sécurité (modification de diverses dispositions législatives)/The Security Management (Various Acts Amended) Act*.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 2 — *Loi sur la gestion de la sécurité (modification de diverses dispositions législatives)/The Security Management (Various Acts Amended) Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M^{me} SMITH (Fort Garry), le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JENNISSSEN voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-septième Législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 13 novembre 2001 — il n'a pas mis fin à la médecine de couloir, il n'a pas réglé les problèmes endémiques de recrutement de professionnels de la santé dans la province, il n'a pas réduit les listes d'attente pour les soins de santé, il n'a pas doté le système de justice provincial de ressources suffisantes et n'a pas pu maintenir un nombre minimal de 1 180 agents de police dans la ville de Winnipeg, il n'a pas voulu rendre obligatoires les tests basés sur les normes pour la 6^e année et le secondaire 1 et 4, mais il a toutefois annoncé la publication de rapports annuels portant sur les résultats et les réalisations scolaires des élèves dans toutes les matières et à tous les niveaux, il n'a pas assuré un avenir viable aux fermes familiales de la province, il n'a pas convenablement fait valoir les avantages de la diversification de l'économie rurale, il n'a pu garantir aux agriculteurs manitobains une indemnisation contre les pertes de revenus qui soit décente et il n'a pas élaboré une nouvelle stratégie de développement économique;

b) n'ait pas aidé le système de santé de la province à faire face aux défis qui se présentent;

c) n'ait pas réussi à faire comparaître Hydro-Manitoba devant la Régie des services publics, malgré l'engagement qu'il a pris à l'égard de projets qui risquent de coûter à la province 10 milliards de dollars;

d) n'ait pas dévoilé de stratégies de développement économique à long terme qui prévoient notamment un dégrèvement fiscal appréciable, ce qui a diminué la concurrentialité de la province sur les marchés nationaux et mondiaux;

e) n'ait pas mis en place des mesures efficaces visant, dans un contexte de ralentissement économique comme celui que nous vivons, à maintenir la croissance économique et à stimuler la création d'emplois, ce qui a fait du Manitoba un endroit moins attrayant où vivre, où s'établir, où investir et où élever une famille;

f) n'ait pas appuyé le député de Concordia qui a pris, au printemps dernier, un engagement envers les citoyens du Manitoba : « ...there will be no forced amalgamation (of school divisions). That is not the Manitoba way »;

g) n'ait pas conclu une entente prévoyant la création d'un programme national de sécurité du revenu agricole qui répondrait aux besoins des agriculteurs de la province;

h) n'ait pas, comme l'avait promis le député de Concordia et comme il avait été également promis à l'Assemblée législative le 9 mai 2001, organisé une rencontre entre le premier ministre et une délégation regroupant des représentants des milieux agricole, d'affaires et municipal visant à aider le secteur agricole à faire face aux défis qui se présentent;

i) n'ait pas assumé les conséquences de la piètre gestion de l'expansion des jeux de hasard qui s'est traduite par la création de cinq casinos des Premières nations;

j) ne se soit pas occupé de questions touchant les personnes âgées;

k) ne se soit pas occupé de questions touchant les femmes,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

M. GERRARD, M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. ENNS, MALOWAY et MAGUIRE interviennent.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes